

Conditions générales, Sevilla Habla:

Les cours et les prix sont établis comme suit :

1- Cours intensifs : du lundi au vendredi, de 10h00 à 13h30 (30 minutes de pause) pour le poste du matin et de 15h00 à 18h30 pour le poste de l'après-midi (30 minutes de pause) + 5 heures d'activités culturelles par semaine, de 13h45 à 14h45, du lundi au vendredi. Prix : 185€/ 1 semaine (tout compris).

Nous offrons des réductions spéciales pour les cours de longue durée (voir le site web www.sevillahabla.com).

- Les étudiants ayant un niveau avancé (minimum B2) auront également la possibilité de suivre le cours intensif 3 jours/semaine. Les jours peuvent être choisis. Veuillez en informer l'école. Prix : 150€/semaine

2- Les cours privés (en face à face ou en ligne) auront un horaire à choisir par l'étudiant (en fonction des disponibilités de l'école), de 09:00h à 20:00h, selon les disponibilités. Prix : 30€/heure.

Si 2 ou 3 étudiants partagent un cours privé, une réduction de 20% sera appliquée pour chaque étudiant

Conditions et politique d'annulation complète:

- Les heures de bureau du secrétariat de l'école sont de 09h00 à 18h30, du lundi au vendredi.

- Sevilla Habla ne facture en aucun cas les frais d'inscription avant la fin du cours.

- Le paiement des cours peut être hebdomadaire, mensuel, bimestriel, etc. au choix de l'étudiant. Les étudiants peuvent également payer le montant total du cours à l'avance et obtenir les réductions indiquées sur le site.

- Le paiement des cours d'espagnol (quelle que soit leur durée) doit être effectué à l'avance, à raison d'au moins 40 %, afin de garantir une place. Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou par carte de crédit/débit/paypal). Les frais de virement bancaire sont à la charge de l'étudiant. Les 60% restants doivent être payés le premier jour de cours en espèces, par carte de crédit/débit ou par PayPal.

Ces 40% ne seront en aucun cas remboursés à l'étudiant qui annule finalement le cours.

- Si un cours est annulé par l'étudiant, alors qu'il a déjà commencé, aucun remboursement n'est possible.

Toutefois, dans tous les cas, nous permettons toujours que le cours ait lieu à un autre moment, sans avoir à payer quoi que ce soit de plus (maximum 6 mois à partir de la date d'annulation).

- Si le cours est reporté une fois, il ne peut être reporté à nouveau et, en cas d'annulation, il n'y aura pas de remboursement du prix du cours.

- Si l'école annule un cours qui n'a pas commencé, le montant payé sera remboursé à 100%, sauf si l'étudiant accepte de commencer à une autre date ou de suivre un autre type de cours (leçons privées). En règle générale, Sevilla Habla n'annule jamais un cours.

- Pour l'obtention du visa, le cours d'espagnol doit être payé à 100% à l'avance, avant de recevoir notre lettre d'invitation.

- En cas de réception de la lettre d'invitation pour le visa, le paiement effectué expirera automatiquement après la date indiquée dans la lettre d'invitation comme "date de fin du cours".

- En cas de réception de la lettre d'invitation de visa, le paiement effectué expirera automatiquement après la date indiquée dans la lettre d'invitation comme "date de fin du cours".

- Une fois que nous avons envoyé le document officiel (lettre d'invitation) à l'étudiant, le remboursement n'est plus possible et la procédure de demande de visa doit être poursuivie.

- En cas de refus de visa, il sera obligatoire d'épuiser les options légales avant de recevoir un remboursement : recours en réexamen (facultatif) et recours administratif, appelé "recurso contencioso administrativo" (obligatoire). Le recours administratif contentieux sera présenté par l'avocat de l'étudiant ou par un avocat fourni par Sevilla Habla (coût total de la procédure : 900 euros).

En cas de rejet du recours administratif, le prix du cours sera remboursé à 100%, à l'exception des frais administratifs (300€), des frais de transfert bancaire et du montant des cours auxquels l'étudiant a assisté, le cas échéant. Les frais de recours ne seront en aucun cas remboursés.

Si le refus est motivé par l'absence de documents (ou la présentation de faux documents) ou par le non-respect des conditions de base, aucun remboursement ne sera possible.

Sevilla Habla peut demander une copie du document officiel de refus.

Si, deux mois après la date de la demande de visa, l'étudiant ne communique pas le refus de son visa, le remboursement ne sera pas possible.

- Le contrat minimum est de 1 semaine de cours. Il n'y a pas de nombre maximal de semaines ou de mois.
 - Les étudiants pourront rattraper les cours auxquels ils ne participent pas, pour des raisons justifiées.
 - La non-participation doit être justifiée et notifiée au moins 24 heures à l'avance. Dans le cas contraire, l'élève manquera les cours manqués.
- La non-participation aux cours privés doit être justifiée et notifiée au moins 12 heures à l'avance. Dans le cas contraire, l'élève manquera les cours manqués.
- Si la non-participation au cours ou aux cours privés est justifiée et notifiée, l'élève pourra rattraper le cours ou les cours, en convenant toujours avec la direction de l'école du nombre et des dates des cours à rattraper. En aucun cas, les cours collectifs ne peuvent être rattrapés par des cours privés.
 - Une période maximale de 1 mois est établie pour la récupération des classes individuelles.
 - Pour la récupération d'un cours (à partir d'une semaine) qui n'a pas pu être suivi pour une raison justifiée et dûment documentée, un délai de 6 mois est établi.
 - S'il n'y a pas de cours les jours fériés, l'étudiant peut les rattraper en assistant à un jour de cours supplémentaire (en aucun cas, les cours collectifs ne peuvent être rattrapés par des cours particuliers).
 - Le montant des frais de cours (hebdomadaire, mensuel, complet, etc.) ou des frais de logement ne sera en aucun cas remboursé à l'étudiant une fois le cours commencé.
 - Présence minimale : la vérification de la présence aux cours n'est délivrée qu'aux étudiants qui assistent à au moins 85% de leurs cours.
 - L'inscription à un cours intensif est obligatoire pour obtenir un visa d'étudiant et ne peut jamais être échangée contre des leçons privées.
 - Les élèves doivent toujours prendre soin du matériel scolaire et sont responsables de tout dommage causé par eux.
 - Les étudiants ne pourront pas choisir un professeur particulier et devront accepter d'éventuels changements de groupe/professeur, toujours en fonction du niveau et des besoins organisationnels de l'école.
 - Sevilla Habla dispose d'une assurance de locaux et de responsabilité civile, toujours en vigueur et disponible.
 - Sevilla Habla met à la disposition des étudiants un cahier de doléances.
 - Sevilla Habla se réserve le droit de décider unilatéralement de tout ce qui n'est pas spécifiquement indiqué dans les conditions, en faisant toujours preuve de flexibilité et de dialogue avec les étudiants, et en respectant à tout moment la législation en vigueur.

Hébergement et autres services:

- Sevilla Habla peut servir d'intermédiaire, à la demande de l'étudiant, dans la recherche d'un logement, avec des frais de gestion de 50€.
 - Le paiement de l'hébergement (quelle que soit la durée) doit être effectué à l'avance, au moins 40% afin de garantir la réservation. Ce paiement peut être effectué par virement bancaire ou par carte de crédit/débit/paypal). Les 60% restants doivent être payés le premier jour du cours en espèces ou par carte de crédit.
- Ces 40% ne seront en aucun cas remboursés à l'étudiant qui annule finalement le logement. Les frais administratifs de 50 € ne sont jamais remboursables.
- Sevilla Habla peut organiser un changement de logement, si l'étudiant n'est pas satisfait de son logement, dans les 3 premiers jours, sans frais supplémentaires.
 - Après 3 jours, si l'étudiant souhaite changer de logement, il devra payer des frais administratifs de 50 € plus le montant du nouveau séjour.
 - Si l'étudiant doit quitter le logement avant l'heure prévue, il n'y aura pas de remboursement possible.
 - Sevilla Habla ne peut être tenu responsable des situations liées à la vie dans le logement ou dérivées du contrat signé par l'étudiant et le propriétaire.
 - Le prix de l'hébergement comprend les draps, les couvertures et les serviettes.
 - Il comprend également l'électricité, le gaz, l'eau, le chauffage et le WiFi.
 - Il est essentiel que l'étudiant soit inscrit à l'école (dans un cours intensif, ou un minimum de 5 leçons privées par semaine) pour pouvoir séjourner dans le logement.
 - **Important : l'étudiant doit communiquer la liste de ses allergies et intolérances à Sevilla Habla et nous communiquerons cette liste à la famille/au propriétaire. L'étudiant sera responsable de la communication de ces règles et la famille/le propriétaire sera responsable de la conformité.**

Des appartements partagés:

- Le nettoyage des parties communes est effectué au minimum une fois par semaine et sera toujours effectué par le propriétaire.
- Toutefois, les étudiants doivent laver les ustensiles de cuisine qu'ils utilisent et s'engager à maintenir l'appartement en bon état.
- L'ordre et la propreté des chambres sont de la responsabilité des étudiants.

- Les règles spécifiques (utilisation de la douche, de la machine à laver, etc.) peuvent toujours être négociées avec les propriétaires, qui sont toujours flexibles par rapport aux besoins des étudiants.

- En général, et sauf demande ou indication contraire, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'appartement.

- Toutefois, l'étudiant doit préciser ce point ainsi que d'autres circonstances, préférences et, surtout, intolérances ou allergies (par exemple, allergies aux animaux), sur le formulaire d'inscription.

- Les étudiants recevront leur propre clé.

- Toute activité susceptible de déranger un autre élève de l'appartement, et qui n'est pas raisonnable, sera automatiquement interdite.

Les familles:

- Le nettoyage des parties communes est effectué au minimum une fois par semaine, et sera toujours fait par la famille.

- Toutefois, les étudiants doivent laver les ustensiles de cuisine qu'ils utilisent et s'engager à maintenir l'appartement en bon état.

- L'ordre et la propreté des chambres sont de la responsabilité des étudiants.

- Les règles spécifiques (utilisation de la douche, de la machine à laver, etc.) peuvent toujours être négociées avec les familles, qui sont toujours flexibles par rapport aux besoins des étudiants.

- En général, et sauf demande ou indication contraire, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'appartement.

Toutefois, l'élève doit préciser ce point ainsi que d'autres circonstances, préférences et, surtout, intolérances ou allergies (par exemple, allergies aux animaux domestiques ou à certains aliments), sur le formulaire d'inscription.

- Les étudiants recevront leur propre clé.

- Toute activité susceptible de déranger la famille, et qui n'est pas raisonnable, sera automatiquement interdite.

Veuillez noter:

- Tout problème survenant entre l'étudiant et le propriétaire/famille sera résolu par accord mutuel, avec la médiation de l'école, si aucun contrat (entre le propriétaire/famille et l'étudiant) ne le stipule.

- Si un accord n'est pas possible, l'étudiant sera invité à quitter le logement et une alternative lui sera trouvée.

Autres services

- Sevilla Habla propose un service de ramassage en voiture depuis l'aéroport ou la gare jusqu'au logement de l'étudiant. Prix : 40€ par trajet.

Conditions pour les groupes:

- Sevilla Habla établira un devis personnalisé pour les groupes, valable pendant 30 jours.

- Une fois accepté, le paiement de 50% du montant total est exigé à l'acceptation du devis, et les 50% restants au moins 1 mois avant l'arrivée du groupe à Séville.

Une fois l'un ou l'autre paiement reçu, aucun remboursement ne sera possible en aucune circonstance.

- Sevilla Habla recommande de souscrire, au préalable, une assurance voyage complète pour couvrir les problèmes médicaux, d'argent ou autres.

Pour l'UE, il est également recommandé à chaque étudiant d'apporter avec lui le formulaire E-111 ou la carte européenne d'assurance maladie pour obtenir un traitement médical gratuit en Espagne.

- Les étudiants doivent apporter une pièce d'identité et une carte d'étudiant (s'ils en ont une).

- Une fois l'acompte payé, s'il y a un changement dans le nombre total d'étudiants, Sevilla Habla enverra une nouvelle facture modifiée avec le nouveau nombre d'étudiants et le total à payer.

- Une fois le total payé, si un étudiant du groupe annule, le groupe peut inclure un autre étudiant à sa place, mais n'aura pas droit à un remboursement.

- Tous les paiements doivent être effectués par virement bancaire.

- Tous les groupes doivent être accompagnés d'au moins un adulte.

- Le représentant du groupe doit communiquer la liste des étudiants à Sevilla Habla au moins 2 mois avant le début du cours.

La liste doit comprendre : le nom complet de l'étudiant, son numéro de passeport et sa date de naissance.

- Le représentant du groupe doit également s'assurer que les étudiants envoient le test de niveau au moins 1 mois avant le début du cours.

- Sevilla Habla se réserve le droit d'expulser tout élève qui aurait un comportement inapproprié en toutes circonstances. Tout remboursement sera annulé.

- Pour l'hébergement en famille d'accueil ou en résidence, les points suivants doivent être pris en compte :

La lessive est comprise dans le prix : 1 lavage par semaine, sauf accord contraire avec la famille d'accueil.

Les élèves ne sont pas autorisés à cuisiner leurs propres repas, sauf si un accord est passé avec la famille/la résidence (dans ce cas, l'école n'est pas impliquée).

Les heures de repas et les règles de base de la coexistence doivent être respectées, ainsi que les règles spécifiques que chaque famille/résidence peut avoir, qui seront préalablement communiquées au groupe.

Important : Le représentant du groupe doit communiquer la liste des allergies et intolérances des élèves à Sevilla Habla et nous communiquerons cette liste à la famille/résidence. Le tuteur sera chargé de les communiquer et la famille/résidence sera chargée de s'y conformer.

La famille/résidence fournit le linge de lit (draps et couvertures) et les serviettes (sauf indication contraire expresse de la résidence). Les étudiants du groupe n'auront pas leur propre clé avec les familles d'accueil, mais ils auront leur propre clé lorsqu'ils logeront dans une résidence.

- Tout produit ou service non spécifié dans les conditions générales ou dans le programme contracté n'est pas inclus dans le séjour.

- Pour les mineurs (moins de 18 ans), il est strictement interdit de sortir la nuit de l'un des hébergements, sauf avec l'accord exprès et écrit du responsable du groupe et sous sa responsabilité.

Informations sur l'assurance:

Sevilla Habla dispose de toutes les assurances obligatoires, y compris la responsabilité civile et locale.

L'assurance de Sevilla Habla couvre les accidents ou les dommages subis par les élèves dans les locaux de l'école.

Cette assurance ne couvre pas les étudiants en cas de maladie, de vol, de dommage ou de perte d'effets personnels.

Sevilla Habla décline toute responsabilité dans les circonstances susmentionnées.

Les étudiants, en particulier, peuvent toujours souscrire une assurance voyage complète qui les couvre en cas de problèmes médicaux, d'argent ou de bagages.

Nous recommandons également aux étudiants citoyens de l'UE, pour tout problème médical qui pourrait survenir pendant leur séjour, d'apporter avec eux le formulaire E-111 ou la carte européenne d'assurance maladie pour obtenir un traitement médical gratuit en Espagne.

Informations sur l'utilisation de vos données personnelles:

Dans l'intérêt de respecter le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques, et la L.O. 3/2018, concernant le traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données, et en suivant les recommandations et instructions émises par l'Agence espagnole de protection des données (A.E.P.D.), NOUS INFORMONS :

1. enregistrement du traitement ; les données que vous fournissez seront incluses dans le traitement appelé Alumni de la société. Les données personnelles demandées et fournies par vous, sont incorporées dans un fichier privé dont le seul responsable et unique destinataire est la société.

2. MINIMISATION DES DONNÉES ; seules les données strictement nécessaires pour fournir de manière adéquate les services demandés seront demandées, et il peut être nécessaire de recueillir les coordonnées de tiers, tels que les représentants légaux, les tuteurs ou les personnes à charge désignées par ceux-ci.

3. FINALITÉ : toutes vos données personnelles seront traitées dans le but de gérer le service contracté, ainsi que la création de dossiers d'étudiants pour gérer les cours, émettre des factures ou contacter. Outre les traitements spécifiques pour lesquels un consentement libre et spécifique est demandé à la fin du document, le tout conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection de vos données et les garanties des Droits numériques.

4. CONFIDENTIALITÉ ; toutes les données recueillies font l'objet d'un engagement de confidentialité, avec des mesures de sécurité tant techniques qu'organisationnelles établies par la loi.

5. TRANSFERTS ; en aucun cas ils ne sont transférés ou traités par des tiers, personnes physiques ou morales, sans le consentement préalable du client, tuteur ou représentant légal, sauf dans les cas où cela est indispensable pour la bonne prestation du service.

6. PÉRIODE DE CONSERVATION ; une fois la relation entre l'entreprise et l'étudiant terminée, les données seront archivées et conservées pour une période maximale de 5 ans, comme historique de l'étudiant, après quoi elles seront détruites ou, à défaut, elles seront restituées dans leur intégralité à l'étudiant ou à la personne légalement autorisée. Toutes les données qui ne sont plus nécessaires seront bloquées pour chaque cours.

7. DROITS, il existe la possibilité d'exercer les droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition, en envoyant un courrier électronique au responsable du traitement des données à l'adresse électronique suivante : info@sevillahabla.com.

Autorisation de prise ou de publication d'images :

En raison de l'augmentation des moyens technologiques et de la possibilité que des images des clients apparaissent, individuellement ou en groupe, pendant les activités, nous vous informons que, étant donné que le droit à la propre image est reconnu dans l'article 18 de la Constitution et réglementé par la loi 1/1982, du 5 mai, sur le droit à l'honneur, à l'intimité personnelle et familiale et à la propre image.

Suivant les lignes directrices du RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 et de la réglementation en vigueur sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de la libre circulation de ces données, la direction de notre centre demande le consentement pour pouvoir publier ou visualiser les images dans lesquelles ils apparaissent individuellement dans les groupes qui peuvent être faits.

Responsable du traitement des images : Sevilla Habla, Escuela de Español.

L'étudiant autorise Sevilla Habla à prendre des images à des fins publicitaires, et leur utilisation sur le site web et les réseaux sociaux.

Objectif de la prise d'images : publier des photos et des vidéos des cours et des activités culturelles organisées par l'école, tant sur le site web que sur les réseaux sociaux d'entreprise.

De même, l'entreprise peut imprimer certaines images, exclusivement pour les afficher dans les salles de classe ou les bureaux.

Droits : Vous avez la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement et d'opposition en vous adressant à l'adresse de ce centre, par mail ou par courrier.

Vous avez le droit de retirer votre consentement au traitement à tout moment et d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle, qui est dans ce cas l'Agence espagnole de protection des données C/ Jorge Juan nº 6 28001 (Madrid) ou www.aepd.es.

Sevilla Habla Languages, marque déposée, appartient et est associée au nom légal, Sevilla Habla Enterprise S.L.